



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt et une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER

Absents excusés : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame MOREL
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
Monsieur BENOIST

Absents : Monsieur COISEL, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame MOREL

22-044 CEREMONIE INTERNATIONALE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RETRANSMISSION DANS LA ZONE DE RETRANSMISSION

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

La commune de Bernières-sur-Mer a été retenue par le Comité du Débarquement pour accueillir la cérémonie internationale le 6 juin prochain.

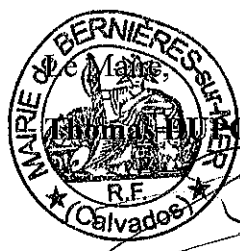
De nombreuses personnes étant conviées pour participer à cette cérémonie (invités et acteurs), un dispositif de sécurité est mis en place, interdisant aux habitants de Bernières-sur-Mer et de la Côte de Nacre de pouvoir accéder au lieu de cérémonie.

Pour palier à cet inconvénient et permettre à la population de participer à la cérémonie, il sera installé dans une « zone de retransmission » un équipement vidéo et sono d'un coût total de 8 930,40 euros TTC. La région Normandie ainsi que le comité du Débarquement peuvent participer à cette installation à hauteur de 50% et de 30% de la dépense.

Le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter la Région Normandie à hauteur de 50% et le Comité du Débarquement à hauteur de 30% de la dépense pour l'installation d'un équipement de vidéo et sono dans une « Zone de retransmission » lors de la cérémonie internationale qui se déroulera le 6 juin prochain.

VOTE : POUR : 15



Thomas DUPONT-FEDERICI

23 MAI 2022

Calvados